

COMPTE RENDU SUCCINCT du CONSEIL de COMMUNAUTE

Vendredi 23 février 2018 à 18h00

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 23 février à 18h00, en session ordinaire.

Étaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Coutant, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, Mme Cadier (arrivée 18h15 n'a pas participé à l'élection à la commission d'appel d'offres), M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme Constantin, Mme de Metz, Mme E Silva, M. Fagart, Mme Flandry, M. Greuin, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, M. Ravoyard, M. Tindillère, M. Tuisat (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet sur Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (St Brisson sur Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), M. Henry et Mme Meneau (St Martin sur Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

M. Marquet à Mme Coutant, Mme Quaix à Monsieur Laurent, Mme Pereira à M. Cammal et Mme Le Hardy à M. Darmois.

Était absent : Monsieur Prieur

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h03.

Monsieur BOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité une fois la remarque de Monsieur Hidas ajoutée.

Rapporteur : Monsieur BOULEAU
Président

00- Ré-installation du conseil communautaire

Par courrier du 20 décembre 2017, Monsieur Cornée a fait connaître sa décision de démissionner de son seul mandat de conseiller communautaire. En application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la démission est effective dès sa réception par le président. De plus, dans une commune de 1.000 habitants et plus, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Par courrier reçu le 9 janvier 2018, Monsieur Damon a fait connaître sa décision de démissionner de son seul mandat de conseiller communautaire.

Au 9 janvier 2018, les 17 représentants de Gien au conseil communautaire sont donc : Monsieur Bouleau, Madame Quaix, Monsieur Cammal, Madame E Silva, Monsieur Tindillère, Madame de Metz, Monsieur Laurent, Madame Cadier, Monsieur Fagart, Madame Flandry, Monsieur Tuisat, Madame Constantin, Madame Pereira, Monsieur Colpin, Monsieur Ravoyard, Madame Pedro et Monsieur Hidas.

Par ailleurs, pour faire suite aux délibérations concordantes des Communes de la Communauté, un arrêté préfectoral est intervenu le 19 décembre 2017 portant recomposition du conseil communautaire de la Communauté des Communes Giennoises. Trois Communes devaient élire leurs représentants au Conseil communautaire.

Le Conseil municipal de Gien a désigné trois conseillers supplémentaires le 24 janvier 2018 : Madame Bourdin, Monsieur Greuin et Madame Charentus.

Le Conseil municipal de Coullons a désigné quatre délégués pour le représenter le 30 janvier 2018 : Monsieur Pichery, Madame Coutant, Messieurs Marquet et Boucher.

Le Conseil municipal de Poilly a désigné quatre délégués pour le représenter le 30 janvier 2018 : Monsieur Chaborel, Madame Leroy, Monsieur Laurent Prieur et Madame Robbio.

Après avoir procédé à l'appel, les membres du Conseil communautaire sont réputés installés.

L'ensemble des membres du Bureau précédemment élus conservant leur mandat de conseiller communautaire au terme des opérations de recomposition du Conseil communautaire, il n'y a pas lieu de ré-élire les membres du Bureau.

Rapporteur : Monsieur BOULEAU - Président

01- Désignation des conseillers au sein de la Commission d'appel d'offres

Considérant l'obligation de renouveler la désignation des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Monsieur Bouleau propose la liste dite n°1 suivante où Madame Ducommun succède à Madame Meunier :

| Commission d'Appel d'Offres : | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| PRESIDENT : Christian BOULEAU | |
| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| Pierre LAURENT | Alain CHABOREL |
| Philippe TAGOT | Michel HENRY |
| Jean-Pierre POUIGNY | Didier BONGIBAUT |
| Francis CAMMAL | Annie-Claude DUCOMMUN |
| Jean-François DARMOIS | Agnès COUTANT |

Il n'y a pas d'autre proposition de liste.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secret, sur la base liste 1

Monsieur Henry, Madame Loskoff et Monsieur Tuisat procèdent au dépouillement :

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers communautaires | 41 |
| nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| nombre de votants | 39 |
| nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau | 0 |
| suffrages exprimés | 39 |
| voix obtenues par la liste 1 | 39 |

Sont donc déclarés élus titulaires à la commission d'appel d'offres, sous la présidence de Monsieur Bouleau, Président de la CDCG : Messieurs Laurent, Tagot, Pougny, Cammal et Darmois et sont déclarés élus suppléants : Messieurs Chaborel, Henry, Bongibault et Mesdames Ducommun et Coutant.

02- Désignation des conseillers au sein des commissions et des organismes extérieurs

Considérant les dispositions de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil communautaire relatif aux commissions permanentes qui prévoient que chaque commission permanente comprendra un vice-Président, onze membres titulaires et onze membres suppléants et que la désignation des membres de chaque commission intervient au Conseil communautaire sur proposition des maires ou de leur représentant :

| Commission des Finances | | |
|--|------------------------------|-----------------------|
| 1^{er} VICE-PRESIDENT : Hervé PICHERY | | |
| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| GIEN | Alain FAGART | Pierre LAURENT |
| NEVOY | Michel BEEUWSAERT | Jean-François DARMOIS |
| ST GONDON | Jean-Pierre PUGNY | Didier BOULOGNE |
| ST BRISSON | Cédric CHAUVETTE | Claude PLEAU |
| ST MARTIN | Serge MARINIER | Michel HENRY |
| COULLONS | Guy CARMIER | Céline PERRETTE |
| LE MOULINET | Annie-Claude DUCOMMUN | Franck GERGE |
| LANGESSE | Céline BOURSIER | Francis ESNAULT |
| BOISMORAND | Philippe TAGOT | Patrick DAVID |
| LES CHOUX | Didier BONGIBAUT | Lionel RIGAL |
| POILLY | Alain CHABOREL | Laurent PRIEUR |
| Commission Assainissement | | |
| 2^{ème} VICE-PRESIDENT : Alain CHABOREL | | |
| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| GIEN | Yvette CONSTANTIN | André TUISAT |
| NEVOY | Jean-François DARMOIS | Michel BEEUWSAERT |
| ST GONDON | Pierre FROMONT | Didier BOULOGNE |
| ST BRISSON | Cédric CHAUVETTE | Line FLEURY |
| ST MARTIN | Michel HENRY | Benoît DESPIN |
| COULLONS | Philippe MARQUET | Agnès COUTANT |
| LE MOULINET | Nadine COSNARD | Christiane LAFAYE |
| LANGESSE | Francis ESNAULT | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Michel BAILLY | Sébastien BERTALOT |
| LES CHOUX | André PLANCQ | Pascal MENOUVRIER |
| POILLY | Laurent PRIEUR | Bernard PRIEUR |

Commission Administration générale**3^{ème} VICE-PRESIDENT : Francis CAMMAL**

GIEN
NEVOY
ST GONDON
ST BRISSON
ST MARTIN
COULLONS
LE MOULINET
LANGESSE
BOISMORAND
LES CHOUX
POILLY

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------------|-----------------------|
| Piedade E SILVA | Alain FAGART |
| Nathalie LE HARDY | Jean-François DARMOIS |
| Jean-Pierre POUGNY | Edith MAUFRAS |
| Claude PLEAU | Line FLEURY |
| Bernadette MENEAU | Cédric GUILBERT |
| Hervé PICHERY | Agnès COUTANT |
| Annie-Claude DUCOMMUN | Claude GAUME |
| Céline BOURSIER | Jean-Christophe HUET |
| Véronique PERRON | Françoise AMBROIS |
| Didier BONGIBAUT | Lionel RIGAL |
| Françoise ROBBIO | Françoise LEROY |

Commission Urbanisme / S.I.G**4^{ème} VICE-PRESIDENT : Michel HENRY**

GIEN
NEVOY
ST GONDON
ST BRISSON
ST MARTIN
COULLONS
LE MOULINET
LANGESSE
BOISMORAND
LES CHOUX
POILLY

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------------|------------------------|
| Alain COLPIN | Pierre Laurent |
| Jean-François DARMOIS | Michel BEEUWSAERT |
| Didier BOULOGNE | Jean-Pierre POUGNY |
| Claude PLEAU | Line FLEURY |
| Jean-Louis PAUTOT | Maryline BONNEFOY |
| Philippe MARQUET | Jean-Philippe DEVIENNE |
| Annie-Claude DUCOMMUN | Nadine COSNARD |
| Marie LOSKOFF | Jean-Christophe HUET |
| Véronique PERRON | Sébastien BERTALOT |
| Lionel RIGAL | Didier BONGIBAUT |
| Laurent PRIEUR | Bernard PRIEUR |

Commission Culture, Tourisme et Communication**5^{ème} VICE-PRESIDENT : Nadine QUAIX**

GIEN
NEVOY
ST GONDON
ST BRISSON
ST MARTIN
COULLONS
LE MOULINET
LANGESSE
BOISMORAND
LES CHOUX
POILLY

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------------------|----------------------|
| Frédérique PERREIRA | Isabelle CADIER |
| Nathalie LE HARDY | Brigitte AVEZARD |
| Jean-Pierre POUGNY | Nadine GABORET |
| Line FLEURY | Laure CROTTÉ |
| Bernadette MENEAU | Patrick CHENUET |
| Céline PERRETTE | Agnès COUTANT |
| Nadine COSNARD | Gaël SAVROT |
| Marie LOSKOFF | Jean-Christophe HUET |
| Françoise AMBROIS | Véronique PERRON |
| Arnaud DUREVILLE | Bertille WILHELM |
| Alain CHABOREL | Catherine GROS |

Commission Bâtiment**6^{ème} VICE-PRESIDENT : Jean-François DARMOIS**

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|------------------------|----------------------|
| GIEN | André TUISAT | Stéphanie FLANDRY |
| NEVOY | Jean-Michel DELAGE | Michel BEEUWSAERT |
| ST GONDON | Nadine GABORET | Pierre FROMONT |
| ST BRISSON | Claude PLEAU | Cédric CHAUVETTE |
| ST MARTIN | Jean-Louis PAUTOT | Yvette THEBAULT |
| COULLONS | Jean-Philippe DEVIENNE | Philippe NICOLAS |
| LE MOULINET | Annie-Claude DUCOMMUN | Claude GAUME |
| LANGESSE | Marie LOSKOFF | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Sébastien BERTALOT | Michel BAILLY |
| LES CHOUX | André PLANCQ | Didier BONGIBAUT |
| POILLY | Françoise LEROY | Maryse PELOILLE |

Commission Economie, Agriculture et Emploi**7^{ème} VICE-PRESIDENT : Pierre LAURENT**

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|-----------------------|
| GIEN | Stéphanie FLANDRY | Francis CAMMAL |
| NEVOY | Jean-François DARMOIS | Nathalie LE HARDY |
| ST GONDON | Edith MAUFRAS | Didier BOULOGNE |
| ST BRISSON | Cédric CHAUVETTE | Line FLEURY |
| ST MARTIN | Michel HENRY | Claudie GIRARD |
| COULLONS | Hervé PICHERY | Olivier LAMAURY |
| LE MOULINET | Nadine COSNARD | Catherine CHAINTREUIL |
| LANGESSE | Cyrille PRESSOIR | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Philippe TAGOT | Véronique PERRON |
| LES CHOUX | Pascal MENOUVRIER | Lionel RIGAL |
| POILLY | Laurent PRIEUR | Alain CHABOREL |

Commission Voirie**8^{ème} VICE-PRESIDENT : Jean-Pierre PUGNY**

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|--------------------|
| GIEN | Jean-Louis HIDAS | Rosinda PEDRO |
| NEVOY | Jean-François DARMOIS | Michel BEEUWSAERT |
| ST GONDON | Pierre FROMONT | Nadine GABORET |
| ST BRISSON | Claude PLEAU | Cédric CHAUVETTE |
| ST MARTIN | Jean-Louis PAUTOT | Benoît DESPIN |
| COULLONS | Guy CARMIER | Philippe MARQUET |
| LE MOULINET | Gaël SAVROT | Philippe BOURASSIN |
| LANGESSE | Cyrille PRESSOIR | Marie LOSKOFF |
| BOISMORAND | Sébastien BERTALOT | Michel BAILLY |
| LES CHOUX | Lionel RIGAL | André PLANCQ |
| POILLY | Laurent PRIEUR | Bernard PRIEUR |

Commission Sécurité

9^{ème} VICE-PRESIDENT : Michel TINDILLERE

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|----------------------|
| GIEN | Jean-Louis HIDAS | Claudine CHARENTUS |
| NEVOY | Jean-François DARMOIS | Michel BEEUWSAERT |
| ST GONDON | Nadine GABORET | Jean-Pierre POUIGNY |
| ST BRISSON | Line FLEURY | Claude PLEAU |
| ST MARTIN | Michel HENRY | Michel CHAGNOUX |
| COULLONS | Philippe NICOLAS | Alain AUBEL |
| LE MOULINET | Philippe BOURASSIN | Nicolas MARQUIZEAUX |
| LANGESSE | Cyrille PRESSOIR | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Philippe TAGOT | Michel BAILLY |
| LES CHOUX | Didier BONGIBAUT | André PLANCQ |
| POILLY | Bernard PRIEUR | Alain CHABOREL |

Commission Environnement, Energie et Développement durable

10^{ème} VICE-PRESIDENT : Cédric CHAUVETTE

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|------------------------|
| GIEN | Michel RAVOYARD | Michel TINDILLERE |
| NEVOY | Jean-Michel DELAGE | Jean-François DARMOIS |
| ST GONDON | Edith MAUFRAS | Pierre FROMONT |
| ST BRISSON | Line FLEURY | Claude PLEAU |
| ST MARTIN | Bernadette MENEAU | Jean-Pascal ROTHOF |
| COULLONS | David BOUCHER | Jean-Philippe DEVIENNE |
| LE MOULINET | Catherine CHAINTREUIL | Nicolas MARQUIZEAUX |
| LANGESSE | Francis ESNAULT | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Jean-Paul CHAUVET | Philippe TAGOT |
| LES CHOUX | Lionel RIGAL | Pascal MENOUVRIER |
| POILLY | Françoise LEROY | Alain CHABOREL |

Commission Aménagement de l'Espace :

11^{ème} VICE-PRESIDENT : Philippe TAGOT

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|--------------------|-----------------------|
| GIEN | Pierre LAURENT | Nadine QUAIX |
| NEVOY | Jean-Michel DELAGE | Jean-François DARMOIS |
| ST GONDON | Nadine GABORET | Jean-Pierre POUIGNY |
| ST BRISSON | Claude PLEAU | Cédric CHAUVETTE |
| ST MARTIN | Michel HENRY | Dominique SIMONEAU |
| COULLONS | Agnès COUTANT | Philippe MARQUET |
| LE MOULINET | Nadine COSNARD | Catherine CHAINTREUIL |
| LANGESSE | Francis ESNAULT | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Michel BAILLY | Sébastien BERTALOT |
| LES CHOUX | Lionel RIGAL | Pascal MENOUVRIER |
| POILLY | Laurent PRIEUR | Bernard PRIEUR |

Commission Affaires Sociales

12^{ème} VICE-PRESIDENT : Catherine DE METZ

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|----------------------|
| GIEN | Marie-Odile BOURDIN | Yvette CONSTANTIN |
| NEVOY | Brigitte AVEZARD | Nathalie LE HARDY |
| ST GONDON | Didier BOULOGNE | Edith MAUFRAS |
| ST BRISSON | Line FLEURY | Laure CROTTÉ |
| ST MARTIN | Bernadette MENEAU | Francine THELLER |
| COULLONS | David BOUCHER | Agnès COUTANT |
| LE MOULINET | Catherine CHAINTREUIL | Franck GERBE |
| LANGESSE | Céline BOURSIER | Jean-Christophe HUET |
| BOISMORAND | Véronique PERRON | Michel BAILLY |
| LES CHOUX | Bertille WILHELM | Lionel RIGAL |
| POILLY | Maryse PELOILLE | Catherine GROS |

Considérant qu'il convient de tenir compte de la nouvelle composition du Conseil municipal de Le Moulinet et de celle du Conseil de communauté pour dans la désignation de ses représentants auprès des organismes extérieurs :

PAYS GIENNOIS (M. Jean-Pierre Pougny - Président)

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|----------------------|
| GIEN | Christian BOULEAU | Pierre LAURENT |
| POILLY | Alain CHABOREL | Laurent PRIEUR |
| COULLONS | Philippe MARQUET | Hervé PICHERY |
| ST MARTIN | Michel HENRY | Bernadette MENEAU |
| ST BRISSON | Cédric CHAUVETTE | Line FLEURY |
| ST GONDON | Jean-Pierre PUGNY | Nadine GABORET |
| NEVOY | Jean-François DARMOIS | Nathalie LE HARDY |
| BOISMORAND | Véronique PERRON | Philippe TAGOT |
| LES CHOUX | Lionel RIGAL | Didier BONGIBAUT |
| LE MOULINET | Annie-Claude DUCOMMUN | Christiane LAFAYE |
| LANGESSE | Marie LOSKOFF | Jean-Christophe HUET |

SMICTOM (M. Alain Belloni - Président)

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------|-----------------------|-----------------------|
| GIEN | Michel TINDILLERE | Michel RAVOYARD |
| POILLY | Alain CHABOREL | Laurent PRIEUR |
| COULLONS | Philippe NICOLAS | Guy CARMIER |
| ST MARTIN | Michel HENRY | Benoît DESPIN |
| ST BRISSON | Cédric CHAUVETTE | Line FLEURY |
| ST GONDON | Pierre FROMONT | Didier BOULOGNE |
| NEVOY | Jean-Michel DELAGE | Jean-François DARMOIS |
| BOISMORAND | Jean-Paul CHAUVET | Philippe TAGOT |
| LES CHOUX | Didier BONGIBAUT | André PLANCQ |
| LE MOULINET | Catherine CHAINTREUIL | Gaël SAVROT |
| LANGESSE | Marie LOSKOFF | Francis ESNAULT |

Syndicat mixte du Bassin du Beuvron

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-----------------|--------------------|
| - Hervé PICHERY | - Philippe MARQUET |

| CA des Ets scolaires - EPLE (COLLEGES et LYCEES) | |
|--|--------------------|
| REPRESENTANT C.D.C.G | |
| Collège St François de Sales à Gien | Stéphanie FLANDRY |
| Collège E. Bildstein à Gien | Claudine CHARENTUS |
| Collège J. Mermoz à Gien | Catherine DE METZ |
| Collège des Clorisseaux à Poilly I/Gien | Hervé PICHERY |
| Lycée B. Palissy à Gien | Véronique PERRON |
| Lycée M. Audoux à Gien | Michel RAVOYARD |
| Lycée St François de Sales à Gien | Stéphanie FLANDRY |

Considérant qu'il convient de tenir compte de la nouvelle composition du Conseil municipal de Le Moulinet et de la désignation de son représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

| | Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) |
|-------------|--|
| GIEN | Christian BOULEAU et Francis CAMMAL |
| POILLY | Laurent PRIEUR |
| COULLONS | Hervé PICHERY |
| ST MARTIN | Serge MARINIER |
| ST BRISSON | Cédric CHAUVETTE |
| ST GONDON | Jean-Pierre POUAGNY |
| NEVOY | Michel BEEUWSAERT |
| LES CHOUX | Didier BONGIBAUT |
| LE MOULINET | Annie-Claude DUCOMMUN |
| BOISMORAND | Philippe TAGOT |
| LANGESSE | Cyrille PRESSOIR |

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de procéder à main levée à la désignation des membres titulaires et suppléants des commissions permanentes,
- **ELIT** comme indiqué ci-dessus les membres des commissions permanentes,
- **DECIDE** de procéder à main levée à la désignation des membres titulaires et suppléants auprès des organismes extérieurs,
- **ELIT** comme indiqué ci-dessus les membres auprès d'organismes extérieurs,
- **ARRETE** comme indiqué ci-dessus la formation de la CLECT,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces modifications.

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY - Vice-Président en charge des finances

03- Révision des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur le budget principal

Afin de prendre en considération l'avancée de l'opération du cœur de ville de Gien et pour pouvoir notifier la tranche optionnelle 2 (Place Foch et Carrefour du Puy-de-Dôme), il convient de réviser l'AP/CP selon les modalités ci-après :

| N° AP/CP | OPERATION | AP | AP 2016 | AP 2017 | AP 2018 | AP 2019 | AP 2020 | |
|----------|--------------------------------------|-----------------------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| 20 | Cadre de Vie - Cœur de Ville de Gien | AP/CP initial | 5 500 000 € | 200 000 € | 2 000 000 € | 2 000 000 € | 1 300 000 € | |
| | | AP/CP modifié le 09/12/2016 | 5 500 000 € | 300 000 € | 2 000 000 € | 2 000 000 € | 1 200 000 € | |
| | | AP/CP modifié | 6 100 000 € | 300 000 € | 2 000 000 € | 2 000 000 € | 1 200 000 € | 600 000 € |

Il convient également de décider que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront systématiquement d'une année sur l'autre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **REVISE** les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis précédemment,
- **AUTORISE** les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 systématiquement.

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY - Vice-Président en charge des finances

04- Approbation de la convention relative au groupement de commandes : Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la Communauté des Communes Giennoises et de la Ville de Gien

Il a été décidé de lancer une consultation en groupement de commandes avec la Communauté des Giennoises qui aura pour objet : Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la Communauté des Communes Giennoises et de la Ville de Gien décomposé de la façon suivante :

Lot n°1 : carré EDF à Gien

Lot n°2 : lotissement de Cuiry et rond-point du stand de tir

Lot n°3 : zone Bosserie, ZA, RD 500 et les extérieurs du rond-point nord

Lot n°4 : zone des Montoires

Lot n°5 : zone Bildstein, lotissement des grand maillets

Lot n°6 : réservé à une entreprise d'insertion ZA Clorisseaux, bâtiment 49 avenue de Chantemerle, l'Aquiaulne et le village d'entreprises.

A cet effet, il convient d'établir et de signer une convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes, sa durée et désigner un coordonnateur.

Le coordonnateur organise les consultations, procède à l'examen des offres, signe et notifie les marchés. En application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il convient que chaque membre approuve la convention d'organisation de ce groupement de commandes et s'engage ensuite à exécuter le marché avec l'attributaire retenu à hauteur de ses besoins propres.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention relative au groupement,
- **ACCEPTE** d'être le coordonnateur pour le groupement de commandes mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à ce groupement de commandes.

Rapporteur : Monsieur Michel HENRY - Vice-Président de la CDCG

05- Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Le projet de PADD a été construit par un groupe de travail composé d'élus communautaires représentant chaque commune de la CDCG. Il a été exposé aux Personnes Publics Associées devant les conseillers communautaires en séance plénière le 20 novembre 2017.

Le PADD a été débattu dans les conseils municipaux des onze communes de la Communauté des Communes Giennesoises.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre de ces orientations générales au regard des remarques formulées lors des débats des conseils municipaux.

La discussion s'engage sur les points suivants :

- Orientation 1 : « protéger et mettre en valeur les lieux naturels d'intérêt paysager et/ou écologique »
- Orientation 2 : « l'attractivité du territoire : faire émerger un territoire dynamique à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales »
- Orientation 3 : « préserver et valoriser le cadre de vie »
- Orientation 4 : « organiser un territoire des mobilités et de proximité »

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Giennesoises ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement des présentes.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

06- Acquisition du bâtiment situé sur la parcelle BR numéro 31 – La Vallée du Buisson à Gien

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique », la Communauté des Communes Giennesoises envisage l'acquisition du bien sis à Gien – La Vallée du Buisson, cadastré section BR numéro 31, d'une superficie de 3098 m².

En effet, la Communauté des Communes Giennesoises a été sollicitée par une entreprise d'économie solidaire pour mettre en place un projet de vente de biens recyclés et des ateliers de réinsertion dans le bâtiment situé sur la parcelle BR 32. Lors de la visite du site, l'entreprise a également fait part de son intérêt pour le bâtiment mitoyen (ancien local ATLAS) pour l'organisation et le développement de ses activités sur le Giennesois.

L'avis du service des Domaines du 8/12/2017 fixe la valeur vénale du bien à 140 000 euros HT, avec une marge de négociation de 10 %. Aussi, le prix de vente du bien par le propriétaire SCI Saint-Jean après négociations est de 166 000 euros TTC.

Considérant que l'entreprise solidaire souhaite faire l'acquisition à court terme de cet ensemble immobilier pour développer son activité sur le Giennois ;

Considérant que cette activité présente un intérêt local en favorisant l'accès à l'emploi par l'insertion pour des publics en marge ;

Considérant les négociations engagées depuis plusieurs mois avec la SCI Saint Jean et la baisse significative que celle-ci a bien voulu concéder à la communauté des communes ;

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition du bien sis à Gien – La Vallée du Buisson, cadastré section BR numéro 31, d'une superficie de 3098 m² à la SCI Saint Jean au prix de 166 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette transaction et à accomplir toutes les formalités relatives à l'élaboration des actes.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

07- Approbation d'un nouveau chapitre « accès aux services » du règlement intérieur d'une partie du site de la Communauté des Communes Giennaises situé 49 avenue de chantemerle

Un règlement intérieur du bâtiment administratif du site de la Communauté des Communes Giennaises est établi afin de pouvoir en garantir sa bonne utilisation.

Le site permet aux usagers, dans le cadre de conventions d'occupation du bâtiment, d'accéder à différents services.

L'ensemble de ces services n'est pas mentionné dans le règlement intérieur actuel.

Considérant la nécessité d'informer les usagers sur l'accès aux services ;

Considérant l'importance d'une réglementation relative à leur utilisation, il est recommandé d'ajouter le chapitre suivant au sein du règlement intérieur :

CHAPITRE 5: ACCES AUX SERVICES

Article 11 : Accès aux salles de réunion

Article 12 : Accès au local informatique

Article 13 : Accès à internet

Article 14 : Accès à l'imprimante

Article 15 : Accès au Courrier

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le règlement intérieur d'utilisation d'une partie du site de la Communauté des Communes Giennaises, 49 avenue de Chantemerle
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT
Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

08- Approbation des tarifs de location de salles au 49 avenue de Chantemerle hors résidents

Il n'existe aujourd'hui pas de tarif établi pour la location des salles de réunion par des intervenants extérieurs, non-résidents.

Considérant l'intérêt que présente la location des salles de réunion aux intervenants extérieurs pour l'attractivité de l'agence économique, il convient de définir les tarifs suivants :

| LOCATION SALLES CHANTEMERLE hors résidents | TARIFS 2018 | |
|--|-------------|------------------|
| | Par journée | Par demi-journée |
| Salle de réunion (RDC - 23,21 m ²) | 36 € TTC | 24 € TTC |
| Salle de réunion (étage - 26,15 m ²) | 36 € TTC | 24 € TTC |
| Salle du conseil (RDC - 118,95 m ²) | 150 € TTC | 100 € TTC |

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les tarifs ci-dessus relatifs aux locations de salles de réunion au 49 avenue de Chantemerle à Gien.

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT
Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture

09- Approbation d'une aide à l'immobilier d'entreprise concernant la SARL PROJETEK éligible au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Par courrier en date du 29 janvier 2018, Madame Claire MALET, gérante de l'entreprise PROJETEK spécialisée dans les objets publicitaires, informait la Communauté des Communes Giennesoises de sa volonté de réaliser en 2018 des travaux pour créer de nouveaux postes de travail nécessaires à la poursuite de son développement sur la ZA des Cartelets à Coullons. Le budget des travaux lié à son projet est de 175 000 € HT.

La société PROJETEK a déjà bénéficié d'une aide à l'immobilier d'entreprise en 2016, à hauteur de 1945 euros. Les objectifs de la société concernant l'augmentation des effectifs ont été largement tenus, puisque la société comptabilise aujourd'hui huit salariés. En effet, trois recrutements ont été réalisés depuis 2016 dont deux en 2017 et un en janvier 2018. Le pôle commercial est essentiellement composé de salariés ayant été recrutés localement.

L'entreprise se développe avec un taux de croissance annuelle de 30 %, elle prévoit ainsi le recrutement de deux salariés d'ici 2020, au sein des pôles web et commercial.

Considérant que l'entreprise a besoin de créer de nouveaux postes de travail,

Considérant que l'entreprise doit investir dans la création de six bureaux, un showroom et un espace de vie commune,

Considérant que dans le cadre de sa compétence « aides à l'immobilier d'entreprise », la Communauté des Communes Giennesoises peut soutenir ce projet de développement local, il est proposé que la Communauté des Communes Giennesoises soutienne ce projet au titre d'une aide financière de 3500 euros.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Sarl PROJETEK d'un montant de 3 500 euros,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette participation.

Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE
Vice-Président en charge de l'environnement

10- Approbation de la convention de mandat avec la Communauté des Communes Berry-Loire-Puisaye pour l'étude préalable au contrat territorial sur les milieux aquatiques des bassins-versants du Giennois

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les Communautés des Communes Giennoises et Berry Loire Puisaye doivent réaliser une étude préalable de diagnostic des milieux aquatiques des bassins-versants du Giennois.

Considérant l'opportunité de maîtrise des coûts qu'apporte une maîtrise d'ouvrage unique,

Considérant qu'un seul maître d'ouvrage puisse constituer le dossier de demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne,

Les parties se sont rapprochées et ont convenu d'établir une convention de mandat pour cette étude et de désigner la Communauté des Communes Giennoises comme mandataire.

Le montant prévisionnel de l'étude à la charge des deux maîtres d'ouvrage est le suivant :

- CDCG : 47 808.00 € HT
- BLP : 35 192.00 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et tout acte y afférent.

Rapporteur : Monsieur Philippe TAGOT
Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace

11- Avenant n°2 au marché de travaux attribué à l'entreprise SOMELEC (lot n°2) et avenant n°1 au marché de travaux attribué à l'entreprise Colas Agence Meunier (lot n°1) pour l'opération du Cœur de Ville de Gien.

Par notification en date du 20 décembre 2016, le lot n°2 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) du marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien a été attribué à l'entreprise SOMELEC pour un montant de :

- 369 998,05 €HT soit 443 997,66 €TTC pour la tranche ferme,
 - 144 998,95 €HT soit 173 998,74 €TTC pour la tranche optionnelle n°1,
- après une consultation organisée postérieurement au 1^{er} avril 2016.

Le montant total des plus-values est donc de 25 641.70 € HT soit 30 770.04 € TTC, correspondant cumulé avec l'avenant n°1 à 14.4 % du montant initial du marché « tranche ferme ».

Par notification en date du 20 décembre 2016, le lot n°1 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) du marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien a été attribué à l'entreprise COLAS agence Meunier pour un montant de :

- 1 815 768,66 €HT soit 2 178 922,39 €TTC pour la tranche ferme,
 - 981 131,25 €HT soit 1 177 357,50 €TTC pour la tranche optionnelle n°1
- après une consultation organisée postérieurement au 1^{er} avril 2016.

Le montant total des plus-values et moins-values est donc de 117 502.76 € HT soit 141 003.31 € TTC, correspondant à 6.47 % du montant initial du marché « tranche ferme ».

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien - lot n°2 - attribué à l'entreprise SOMELEC pour un montant de 25 641.70 € HT soit 30 770.04 € TTC et tout document y afférent.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville de Gien - lot n°1 - attribué à l'entreprise COLAS Agence Meunier pour un montant de 117 502.76 € HT soit 141 003.31 € TTC et tout document y afférent.

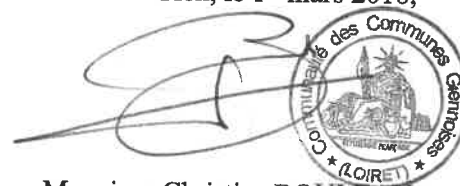
Le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil :

| Date du Conseil | N° | Intitulé de la décision |
|-----------------|----|---|
| 23/02/2018 | 54 | le 20/12/17, reprise du bail commercial du local chemin de St Marc à St Gondon avec la société ECI Signalisation à compter du 1 ^{er} janvier 2017 pour un montant trimestriel de 2 891,15 € |
| 23/02/2018 | 55 | le 20/12/17, reprise du bail commercial du local chemin de St Marc à St Gondon avec la société SAS AIRFLUX à compter du 1 ^{er} janvier 2017 pour un montant mensuel de 656.70 € |
| 23/02/2018 | 56 | le 20/12/17, reprise du bail commercial du local chemin de St Marc à St Gondon avec la avec la SARL ARTIC à compter du 1 ^{er} janvier 2017 pour un montant mensuel de 500 € |
| 23/02/2018 | 57 | le 22/12/17 demande de subvention DETR 2018 - Opération cadre de vie - cœur de village de Poilly-lez-Gien |
| 23/02/2018 | 58 | le 22/12/17, renouvellement bail commercial (9 ans) avec la société Vannier Froid Climatisation pour un local de 95m ² avec dégagement sanitaire, ZA de St Marc à St Gondon, à compter du 1 ^{er} novembre 2017, montant loyer mensuel 215,36 € HT |

| | | |
|------------|-----|---|
| 23/02/2018 | 001 | le 03/01/18, création d'une régie de recettes pour le multi-accueil de Coullons |
| 23/02/2018 | 002 | le 05/01/18, demande de subvention DETR 2018 : Opération cadre de vie - cœur de ville de Gien (Carrefour du Puy de Dôme et place du Maréchal Foch) |
| 23/02/2018 | 003 | le 11/01/18, demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018 |
| 23/02/2018 | 004 | le 25/01/18, établissement d'une convention d'occupation précaire du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour l'utilisation d'une partie du bâtiment situé 49 avenue de Chantemerle par l'agence Loire et Orléans Eco |
| 23/02/2018 | 005 | le 25/01/18, établissement d'une convention d'occupation précaire du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 inclus pour l'utilisation d'un bureau de 17,46 m ² d'un bâtiment situé 49 avenue de Chantemerle à Gien (45500) par la Sarl LAMBDA |
| 23/02/2018 | 006 | le 15/12/17 lancement de la consultation relative à la location d'autocars avec conducteur pour le transport de groupes de mineurs accompagnés, à l'occasion des sorties et des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires |
| 23/02/2018 | 007 | le 21/12/17 lancement de la consultation relative à la Construction d'une loge d'accueil et d'un bloc sanitaire commun dans le cadre de la réhabilitation d'une aire d'accueil des gens du voyage |
| 23/02/2018 | 008 | le 2 février 2018, demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse du Giennois 2018 |
| 23/02/2018 | 009 | le 2 février 2018, demande de subvention au Centre National du Livre dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse du Giennois 2018 |
| 23/02/2018 | 010 | le 23 janvier 2018, lancement de la consultation relative à l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable |
| 23/02/2018 | 011 | le 25 janvier 2018 attribution du marché Mission géotechnique pour la déconnexion du Ru de l'Anesse à ABROTEC pour un montant de 27 055 € H.T. |
| 23/02/2018 | 012 | le 06 février 2018 lancement de la consultation relative à la déconnexion du Ru de l'Anesse - Investigations complémentaires |
| 23/02/2018 | 013 | le 12 février 2018 lancement de la consultation relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement du Chemin des Allix à Gien |

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H36.

Gien, le 1^{er} mars 2018,



Monsieur Christian BOULEAU
Président de la Communauté des Communes Giennaises,
Conseiller régional Centre-Val-de-Loire
Maire de Gien